



PARCOURS PROFESSIONNELS CROISES

FICHE DE POSITIONNEMENT ET D'INSCRIPTION

CANDIDATS AU DEAS PAR LA VOIE DE LA VAE

ETABLISSEMENT :

NOM PRENOM

FONCTION SERVICE

DIPLOME(S) OBTENU(S)

Pour être candidat à l'obtention du DEAS par la voie de la VAE deux conditions doivent être remplies :

- la nature de l'expérience professionnelle qui doit être en lien avec tout ou partie du diplôme visé (expérience auprès des personnes en établissement ou au domicile dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole)
cf. référentiels activités et compétences attendues.
- une durée d'expérience d'au moins 1 an en lien avec le diplôme visé (même si une expérience supérieure est préférable).

A noter que la VAE nécessite de détenir les compétences de base en matière d'expression écrite et orale.

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du détail du projet et notamment :

- de la mise en place d'un accompagnement renforcé et collectif d'environ 85 heures
- d'une participation obligatoire au module de formation de 70 heures
- d'une participation à des stages dans des services aigus (si besoin)

En contrepartie mon employeur s'engage, en cas de validation partielle, et dans un délai (à définir) à m'accompagner jusqu'à la fin de mon parcours.

DATE LIMITE DE RETOUR À LA DELEGATION DU LIMOUSIN :

VENDREDI 17 AVRIL 2020

Fait à, le/...../.....

**Signature de l'employeur
et cachet de l'établissement**

**Signature du supérieur
hiérarchique**

Signature de l'agent